

Actions du Réseau SOS-Peine de mort

Septembre 2009

ETATS-UNIS (FLORIDE) : M. Anton KRAWCZUK

(Sources : <http://floridadeathrow.wordpress.com/2007/12/15/krawczuk-anton/>; ACAT-Suisse)

Anton Krawczuk se trouve depuis plus de 17 ans dans le couloir de la mort de Floride. Il a été condamné à mort en 1992 pour le meurtre de David Staker, qu'il aurait avoué. Il y a cinq ans, son avocate a encore fait appel devant la cour pour une audition probatoire (evidentiary hearing) dans cette affaire. Mais jusqu'ici, aucune décision n'a été rendue.

Selon les informations recueillies, Anton Krawczuk et son complice Billy Poirier auraient tué David Staker et volé ses biens. Puis, ils les auraient vendus à Gary Sigelmier. C'est ce dernier qui a pris contact avec le bureau du shérif du Comté de Lee pour annoncer qu'il pourrait avoir acheté des articles volés de la résidence de Staker. Anton Krawczuk et Billy Poirier ont ainsi été identifiés comme les auteurs du meurtre et du vol.

La Cour du 11^e circuit a donc condamné Anton Krawczuk à la peine capitale. Billy Poirier a lui été condamné à 35 ans de prison pour meurtre au second degré et 15 ans pour vol.

Les différents appels interjetés depuis par les avocats d'Anton Krawczuk ont tous été rejetés. Il attend toujours de recevoir de son avocate une ultime réponse de la Cour dans cette affaire. En cas de réponse négative, il pourrait être exécuté à tout moment.

Il est aujourd'hui impossible de prédire le verdict des juges : le risque d'une exécution est donc réel. En fin de compte, seul le Gouverneur de l'Etat de Floride, Charlie Crist, a le pouvoir d'intervenir et de commuer la peine d'Anton Krawczuk pour empêcher son exécution.

Dans la lettre au gouverneur, nous expliquons que nous ne cherchons aucunement à excuser la mort de David Staker, ni à minimiser la gravité de ce crime et les souffrances qu'il a causées. Toutefois, nous nous déclarons vivement préoccupés par le fait que la Cour du 11^e circuit de Floride pourrait rejeter l'appel en faveur d'Anton Krawczuk et qu'une procédure d'exécution soit lancée. C'est pourquoi nous exhortons le gouverneur à user, en vertu de la Constitution, de son droit de commuer la sentence d'Anton Krawczuk.

Lettre à : Governor Charlie Crist Office of Governor Charlie Crist State of Florida PL-05 The Capitol Tallahassee, FL 32399-0001 USA	Copie à : Ambassade des Etats-Unis Sulgeneckstrasse 19 3007 Berne
Fax 001 850 487 0801	Fax 031 357 73 98
E-mail : Charlie.Crist@MyFlorida.com	E-mail : -
Port : 1 fr. 80 (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

Merci d'expédier les lettres le plus vite possible !

Actions du Réseau SOS-Peine de mort

Septembre 2009

BÉLARUS : MM. Vassily Youzeptchouk et Andreï Jouk

(Source : Amnesty International UA - 218/09)

Ces deux personnes ont été condamnées à la peine capitale pour meurtre par les autorités biélorusses. Vassily Youzeptchouk et Andreï Jouk ont été condamnés à mort respectivement le 29 juin dernier par le tribunal régional de Brest et le 22 juillet par le tribunal régional de Minsk.

Les informations indiquent que Vassily Youzeptchouk et un autre homme ont été arrêtés en janvier 2009 et inculpés d'assassinat à la suite du meurtre de six femmes âgées entre novembre 2007 et janvier 2008. Son coaccusé, poursuivi en tant que complice, a été condamné à une peine de réclusion à perpétuité tandis que lui a été condamné à mort. Son avocat va interjeter appel devant la Cour suprême.

Quant à Andreï Jouk, il a été poursuivi avec une autre personne pour le meurtre d'un homme et d'une femme tués le 27 février 2009. Ces derniers ont été agressés alors qu'ils transportaient de l'argent destiné à payer les salaires d'employés de l'entreprise pour laquelle ils travaillaient. Le 17 juillet, Andreï Jouk et son coaccusé ont été déclarés coupables par le tribunal régional de Minsk. Le 22 juillet, cette instance a condamné le premier à la peine capitale et le second à la réclusion à perpétuité.

Ces condamnations à mort ont été annoncées peu après que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a décidé, par un vote le 23 juin, de rétablir le statut d'invité spécial du Parlement biélorusse à la condition que la Biélorussie décrète un moratoire sur l'application de la peine capitale. La Biélorussie est le dernier pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique à procéder encore à des exécutions.

Dans la lettre au Président de la République, nous expliquons que nous ne cherchons aucunement à excuser le meurtre commis ni à minimiser la gravité de ce crime et les souffrances qu'il a causées. Toutefois, nous exhortons les autorités à commuer sans délai les condamnations à mort prononcées contre Vassily Youzeptchouk et Andreï Jouk en peines d'emprisonnement. Par ailleurs, nous leur demandons d'instituer immédiatement un moratoire sur l'application de la peine capitale, conformément à la résolution 63/168 adoptée le 18 décembre 2008 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Lettre à : Mr. Alexander Lukashenko President of the Republic Ul. Karla Marxa 38 220016 Minsk REPUBLIC OF BELARUS	Copie à : Ambassade de la République du Bélarus Quartierweg 6 Case postale 438 3074 Muri
Fax -	Fax 031 952 76 16
E-mail : -	E-mail : swiss@belembassy.org
Port : 1 fr. 80 (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

Merci d'expédier les lettres le plus vite possible !

ACAT-Suisse
 Speichergasse 29
 Case postale 5011
 CH-3001 Berne
 www.acat.ch
 CCP : 12-39693-7



Coordination du Réseau SOS-Peine de mort :
 Sonam Bernhard
 Tél. 031 312 20 44
 Fax 031 312 58 11
 E-mail : s.bernhard@acat.ch
 Prochaine action du Réseau : 6 octobre 2009